

# ATELIER SUR LE CRÉDIT

Séance d'information élaborée par l'ACEF du Nord de Montréal pour l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) Ahuntsic - St-Laurent



**AQDR**

Ahuntsic-Saint-Laurent

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE  
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES  
ET PRÉRETRAITÉES

Financé par le gouvernement du Canada par le biais du programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Canada

2025

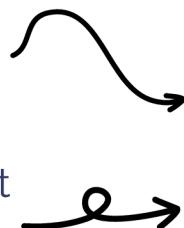
# À propos de l'ACEF du Nord

L'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) du Nord de Montréal est un organisme communautaire autonome qui intervient dans le domaine de l'éducation à la consommation.

## NOTRE MISSION :



Améliorer les conditions de vie des citoyennes et des citoyens



Augmenter l'esprit critique par rapport à la société de consommation

- Activités collectives
- Services individuels
- Luttes solidaires

## NOS MANDATS



Défendre collectivement les droits des personnes et des collectivités par la mobilisation, l'éducation populaire autonome, des collaborations et des représentations



Faire de l'éducation à la consommation en offrant des activités collectives et des services individuels



Faire la promotion de notre vision, nos valeurs, nos approches et nos actions en informant la population et en influençant les décideurs



Offrir aux citoyennes et citoyens un lieu accueillant et dynamique afin qu'ils puissent s'impliquer socialement et politiquement dans la communauté

## NOS VALEURS ET NOS APPROCHES

 Humanisme	Cette approche permet d'accroître l'autonomie des personnes afin qu'elles puissent vivre pleinement leur rôle d'acteurs sociaux	 Solidarité	Notre approche communautaire vise à tisser des liens et à s'allier autour d'enjeux communs	 Justice sociale	Notre approche de défense collective des droits et d'éducation populaire autonome vise à améliorer les conditions de vie pour un monde plus juste et équitable
--	---	---	--	--	--

# La normalisation de l'utilisation du crédit

- Stagnation des revenus et augmentation du coût de la vie
- Les coupures dans les programmes sociaux et les services publics
- Société de consommation
- L'accès facile aux cartes de crédit

## Faire son budget

La première chose à faire avant de choisir de prendre du crédit est votre budget! Cela vous donne une idée plus claire de votre situation et vous aide à vous orienter.

### Revenus accessibles

Assurez-vous que vous avez tous les revenus auxquels vous avez droit! Il est important de faire votre déclaration d'impôt pour avoir accès à :

- Crédit d'impôt pour solidarité (CIS)
- Retour de TPS : aux trois mois
- Retour d'impôts
- Allocation logement
- Prime au travail : pour les travailleurs à faible revenu
- Supplément du revenu garanti



# Carte de crédit

- Délai de paiement de 21 jours
- Taux d'intérêt de 19,99% à 25,99 % annuellement
- Remboursement minimum : 5% du solde

<b>VISA MODULO DESJARDINS</b> <table border="1"> <tr> <td>Date du relevé</td> <td>Jour</td> <td>Mois</td> <td>Année</td> <td>AA MTR</td> <td>Date d'échéance</td> <td>Jour</td> <td>Mois</td> <td>Année</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>MTM</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			Date du relevé	Jour	Mois	Année	AA MTR	Date d'échéance	Jour	Mois	Année					MTM					<b>Numéro de compte</b>  <table border="1"> <tr> <td>Paiement minimum sur les transactions courantes</td> <td>Nouveau solde courant</td> </tr> <tr> <td colspan="2">+</td> </tr> <tr> <td>Paiement mensualité financement Accord D</td> <td>Le montant versé sera appliquée à votre solde courant</td> </tr> <tr> <td colspan="2">=</td> </tr> <tr> <td><b>Paiement minimum dû</b></td> <td><b>Montant versé</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>A</b></td> </tr> </table>	Paiement minimum sur les transactions courantes	Nouveau solde courant	+		Paiement mensualité financement Accord D	Le montant versé sera appliquée à votre solde courant	=		<b>Paiement minimum dû</b>	<b>Montant versé</b>	<b>A</b>																			
Date du relevé	Jour	Mois	Année	AA MTR	Date d'échéance	Jour	Mois	Année																																											
				MTM																																															
Paiement minimum sur les transactions courantes	Nouveau solde courant																																																		
+																																																			
Paiement mensualité financement Accord D	Le montant versé sera appliquée à votre solde courant																																																		
=																																																			
<b>Paiement minimum dû</b>	<b>Montant versé</b>																																																		
<b>A</b>																																																			
<b>DATE DU RELEVÉ</b> Jour 02 Mois 05 Année 2023																																																			
<b>Estimation du temps requis pour payer votre solde actuel en entier</b> Si vous payez seulement votre paiement minimum dû à chaque relevé, vous aurez payé en entier le solde de votre carte de crédit dans 10 année(s) et 9 mois. D'accès à la section «Renseignements importants».																																																			
<b>SOMMAIRE DES TRANSACTIONS COURANTES</b> <table border="1"> <tr> <td><b>Solde précédent</b></td> <td><b>E</b></td> <td>Limite de crédit disponible : Limite de crédit autorisée :</td> <td><b>F</b></td> <td>Taux d'intérêt annuel</td> </tr> <tr> <td>Achats / débits</td> <td>+</td> <td colspan="3">Limite de crédit financement Accord D autorisée :</td> </tr> <tr> <td>Avances d'argent</td> <td>+</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Frais de crédit sur achats</td> <td>+</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Frais de crédit sur avances d'argent</td> <td>+</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Mensualité financement Accord D</td> <td>+</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Paiements / crédits</td> <td>-</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td><b>Nouveau solde courant</b></td> <td><b>C</b></td> <td colspan="3">S.V.P. versez le paiement minimum dû ou un montant plus élevé.</td> </tr> </table>			<b>Solde précédent</b>	<b>E</b>	Limite de crédit disponible : Limite de crédit autorisée :	<b>F</b>	Taux d'intérêt annuel	Achats / débits	+	Limite de crédit financement Accord D autorisée :			Avances d'argent	+				Frais de crédit sur achats	+				Frais de crédit sur avances d'argent	+				Mensualité financement Accord D	+				Paiements / crédits	-				<b>Nouveau solde courant</b>	<b>C</b>	S.V.P. versez le paiement minimum dû ou un montant plus élevé.			<b>Paiement minimum dû :</b> <table border="1"> <tr> <td>Paiement minimum sur les transactions courantes</td> <td>Paiement mensualité financement Accord D</td> <td>Montant en souffrance</td> <td><b>Paiement minimum dû</b></td> </tr> <tr> <td>+</td> <td>+</td> <td>=</td> <td><b>A</b></td> </tr> </table>	Paiement minimum sur les transactions courantes	Paiement mensualité financement Accord D	Montant en souffrance	<b>Paiement minimum dû</b>	+	+	=	<b>A</b>
<b>Solde précédent</b>	<b>E</b>	Limite de crédit disponible : Limite de crédit autorisée :	<b>F</b>	Taux d'intérêt annuel																																															
Achats / débits	+	Limite de crédit financement Accord D autorisée :																																																	
Avances d'argent	+																																																		
Frais de crédit sur achats	+																																																		
Frais de crédit sur avances d'argent	+																																																		
Mensualité financement Accord D	+																																																		
Paiements / crédits	-																																																		
<b>Nouveau solde courant</b>	<b>C</b>	S.V.P. versez le paiement minimum dû ou un montant plus élevé.																																																	
Paiement minimum sur les transactions courantes	Paiement mensualité financement Accord D	Montant en souffrance	<b>Paiement minimum dû</b>																																																
+	+	=	<b>A</b>																																																
<b>G DESCRIPTION DES TRANSACTIONS COURANTES</b> Transactions effectuées avec la carte de :																																																			
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Date de transaction J M</th> <th>Date d'inscription J M</th> <th>Numéro de transaction</th> <th>Description</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: right;">Total</td> </tr> </tbody> </table>									Date de transaction J M	Date d'inscription J M	Numéro de transaction	Description	Montant						Total																																
Date de transaction J M	Date d'inscription J M	Numéro de transaction	Description	Montant																																															
Total																																																			
<b>H Opérations au compte</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date de transaction J M</th> <th>Date d'inscription J M</th> <th>Numéro de transaction</th> <th>Description</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>									Date de transaction J M	Date d'inscription J M	Numéro de transaction	Description	Montant																																						
Date de transaction J M	Date d'inscription J M	Numéro de transaction	Description	Montant																																															

## Légende :

### A) Paiement minimum dû

Si vous n'êtes pas en mesure de rembourser le solde complet de votre carte de crédit, vous devrez malgré tout verser mensuellement un paiement minimum dû.

Attention : Pour éviter les intérêts, remboursez la totalité de votre solde avant la date d'échéance inscrite à votre relevé mensuel et pas uniquement le paiement minimum.

### B) Date du relevé et date d'échéance

Si vous réglez la totalité de votre solde avant la date d'échéance, vous n'aurez pas à payer d'intérêts sur vos achats. Sinon, les intérêts sont appliqués dès le jour de la transaction.

Même si vous avez payé une partie du solde, tant qu'il n'est pas totalement remboursé, vous devrez payer des intérêts sur le montant total de vos achats, calculés à partir de la date de chaque transaction.

### C) Nouveau solde courant

### D) Sommaire des transactions courantes

### E) Solde précédent

### F) Limite de crédit disponible et limite de crédit autorisée

Votre limite sert à fixer le montant maximum que vous pourrez utiliser sur votre carte de crédit.

Vous pouvez accepter la limite maximum qui vous est offerte ou opter pour une limite plus basse. Votre limite de crédit devrait respecter votre capacité budgétaire mensuelle.

### G) Description des transactions courantes

### H) Opérations au compte

## Calcul du taux d'intérêt

Les intérêts sur les cartes de crédit sont généralement exprimés en taux annuel. Mais, bien qu'ils soient donné en pourcentage annuel, ils sont calculés quotidiennement et ils ne sont imputés au compte qu'une fois par mois, au moment où le relevé est produit.



**OUTILS :** Voir l'outil : « [Combien de temps me faudra-t-il pour rembourser mes dettes sur carte de crédit et autres prêts?](#) » sur le site de l'Autorité des marchés financiers

## Comparer les taux d'intérêt des cartes

Certaines cartes de crédit à taux d'intérêt réduit sont disponibles. En général, elles ont des frais annuels. Même avec des frais, il se peut qu'une carte à taux d'intérêt réduit soit une option intéressante pour vous.



### Attention!

Il faut être attentif et poser des questions sur les conditions qui s'appliquent souvent pour des taux d'intérêt moins élevés comme par exemple de payer le minimum avant la date d'échéance sans quoi on peut perdre le taux préférentiel.

## Date d'échéance

Si vous réglez la totalité de votre solde avant la date d'échéance inscrite sur votre relevé mensuel, vous n'aurez pas à payer d'intérêts sur vos achats. Sinon, les intérêts sont appliqués dès le jour de la transaction et leur coût sera porté au solde de votre prochain relevé.

## Avance de fonds

Retirer de l'argent au moyen de votre carte de crédit. Vous devez habituellement payer des frais, et des intérêts vous sont facturés dès que vous obtenez l'avance en espèces.

## Limite de crédit

Votre limite sert à fixer le montant maximum que vous pourrez utiliser sur votre carte de crédit. Elle est fixée par votre institution financière en fonction, notamment, de votre dossier de crédit.

Vous pouvez accepter la limite maximum qui vous est offerte ou opter pour une limite plus basse. Faites votre budget pour déterminer quelle est la bonne limite pour vous.



Votre limite de crédit devrait respecter votre capacité budgétaire mensuelle.

## Conséquences du dépassement de la limite

Si vous dépassiez votre limite de crédit, vous devrez peut-être payer des frais de dépassement de limite.

Les institutions financières sous réglementation fédérale ne peuvent pas vous imposer des frais de dépassement de limite dans certaines situations. Par exemple, si un commerçant met une retenue temporaire sur votre carte de crédit qui dépasse votre limite de crédit.

- Lisez les conditions de votre convention de carte de crédit pour voir si les transactions dépassant votre limite seront acceptées.
- Vérifiez s'il y a des frais dans ce cas.
- Communiquez avec votre institution financière pour toute information que vous ne comprenez pas.

## Protections complémentaires

Certaines cartes de crédit offrent des assurances en lien avec les achats que vous effectuez avec elles.

Ces assurances (assurance solde, assurance paiement minimum) ajoutent des frais mensuels sur lesquels s'ajoutent les intérêts.

Les conditions de réclamations sont restrictives et assez limitées. Ces produits coûtent cher pour ce qu'elles offrent en retour.

Avant d'accepter, évaluez si ça répond à un réel besoin et si ça en vaut la peine. Assurez-vous de bien comprendre le produit qu'on vous vend.

## Cartes de magasins

- Facilement accessible
- Délai de paiement 30 jours
- Taux d'intérêt élevé : entre 25,99 à 29,99%
- Risque de frais cachés

Les cartes de crédit de magasin sont des cartes offertes par un détaillant spécifique.

### Attention!

La simplicité d'accès à ces cartes les rendent attrayantes, surtout lorsqu'on vous offre un rabais immédiat sur les achats. Mais elles amènent un risque de surendettement.

Ces cartes peuvent venir avec des frais administratifs très dispendieux, comme les frais de paiement en retard ou des frais de compte inactif. Ces coûts sont souvent cachés dans les conditions et modalités et peuvent facilement annuler la valeur des récompenses que vous avez gagnées en utilisant la carte.

## Conseils et pièges à éviter

### Choisir une carte de crédit

- UNE seule carte de crédit
- Carte venant d'une banque
- Avoir une limite de crédit qui correspond à vos capacités

### Quand vous utilisez la carte de crédit

- Essayer de payer TOUT le solde chaque mois
- Ne pas prendre d'avances de fond

### Si vous n'avez pas les moyens de payer le solde

- Payer au moins le paiement minimum avant la date d'échéance
- Effectuer les paiements entre les relevés
- Arrêter d'utiliser votre carte de crédit
- S'informer sur les solutions aux dettes si le paiement est difficile

### Utiliser la carte de crédit comme mode de paiement

Contrairement à la carte de débit qui prélève directement l'argent du compte bancaire, la carte de crédit permet de dépenser de l'argent qu'on n'a pas nécessairement.

Cela peut mener à :

- Perdre de vue ses dépenses réelles
- Accumuler des dettes si le solde n'est pas remboursé intégralement chaque mois
- Se retrouver coincé.e dans une spirale d'endettement en ne faisant que le paiement minimum



## Endosser quelqu'un

En tant qu'endosseur, vous devenez légalement responsable du remboursement du prêt si l'emprunteur ne peut pas le faire.

L'endossement d'un prêt peut avoir des conséquences importantes sur votre propre dossier de crédit :

- Le prêt apparaîtra dans votre dossier de crédit comme si c'était le vôtre.
- Tout retard ou défaut de paiement de l'emprunteur sera inscrit dans votre dossier.
- Votre cote de crédit pourrait être négativement affectée, même si l'emprunteur effectue ses paiements à temps.



Voir [l'outil de comparaison de cartes de crédit sur le site de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada](#)

## Fermer un compte de carte de crédit

Le titulaire principal et l'émetteur de carte de crédit peuvent fermer un compte de carte de crédit à tout moment. Toutefois, si votre carte a un solde en souffrance au moment de la fermeture du compte, vous serez toujours responsable de rembourser le prêt en entier.

# Marge de crédit personnelle

- Lié au compte d'une institution financière
- Intérêt quotidien sur montant plus élevé des dernières 24 heures
- Taux d'intérêt annuel variable : 6 à 21 %, en moyenne de 12%
- Remboursement minimum : les intérêts ou 3% du solde
- Difficile de faire le suivi

Une marge de crédit est du crédit pré-approuvé qui vous permet d'emprunter de l'argent jusqu'à une limite prédéfinie. Vous n'êtes pas obligé d'utiliser une marge de crédit pour une chose précise. Vous pouvez utiliser les fonds jusqu'au maximum permis.

Vous pouvez rembourser cet argent en tout temps. Vous ne payez des intérêts que sur le montant emprunté.

## Paiement minimum

Chaque mois, vous recevrez un relevé de votre marge de crédit. Vous y trouverez le montant minimum que vous aurez à rembourser. Habituellement, le montant exigible représente uniquement les intérêts, mais il peut aussi correspondre à un pourcentage prédéterminé du solde.

Si vous ne payez que les intérêts chaque mois, vous ne remboursez pas le capital emprunté. Votre dette pourrait donc durer très longtemps, générant au bout du compte des frais importants en intérêts.

Comme les intérêts sont calculés sur une base quotidienne, vous aurez avantage à rembourser votre solde dès que possible.



# Prêt personnel

Les prêts personnels vous permettent d'emprunter un montant d'argent fixe et de le rembourser sur une certaine période. Vous devez rembourser la totalité du montant, y compris les intérêts et les frais applicables. Vous faites des paiements mensuels réguliers.

## Taux d'intérêt

Les taux des prêts personnels varient grandement et dépendent de votre cote de crédit, de vos garanties et d'autres facteurs. Un taux de crédit de plus de 35 % est considéré abusif.

## Structure des paiements

Les prêts bancaires au Québec sont généralement remboursés par versements périodiques réguliers. Ces versements peuvent être :

- Mensuels
- Aux deux semaines
- Hebdomadaires

Le montant et la fréquence des versements sont déterminés lors de la signature du contrat de prêt, en fonction du montant emprunté, du taux d'intérêt et de la durée du prêt.

## Conseils et pièges à éviter

Nous suggérons tout d'abord de se demander s'il est possible d'obtenir le bien convoité autrement?

- Pourrait-on emprunter l'objet ou le louer?
- Est-il disponible en version usagée?
- Existe-t-il un équivalent moins cher?
- Peut-on attendre plus tard pour l'acheter et prendre le temps d'économiser pour avoir les moyens de payer sans crédit?

Si vous optez pour le prêt, il se peut que votre prêteur propose de vous prêter plus que ce dont vous avez besoin. Faites un exercice budgétaire, soyez prudent et n'empruntez pas plus que ce que vous pouvez vous permettre.

- Assurez-vous que le montant mensuel à payer ne dépasse pas votre capacité budgétaire.
- Considérez le coût total de cet emprunt afin d'évaluer si le prêt en vaut la peine compte tenu de ce que ça vous coûtera en intérêt.
- Bien comprendre les clauses du contrat (taux d'intérêt, autres frais)

## Protection en cas de découvert

La protection de découvert de base permet à votre institution financière de vous prêter assez d'argent pour couvrir une transaction. Jusqu'à une limite approuvée. Votre compte affichera un solde négatif.

Vous payez des intérêts sur le montant du découvert. Règle générale, vous payerez également des frais mensuels fixes ou des frais chaque fois que vous utilisez votre protection de découvert. Cela dépend de l'option que vous aurez choisie.

# Hypothèque inversée

Une hypothèque inversée permet d'obtenir un emprunt garanti par votre résidence jusqu'à un maximum 55 % de sa valeur (excluant le coût des intérêts cumulés). Plus vous êtes âgé et plus votre résidence a de la valeur, plus le montant emprunté peut être élevé. Vous devez avoir 55 ans ou plus (votre conjoint aussi, si vous en avez un).

## Fonctionnement

Vous restez propriétaire de votre résidence. Le prêteur ne peut pas vous demander de vendre ou de quitter votre résidence pour rembourser l'emprunt.

Tant que vous vivez dans votre résidence, le prêteur n'exige aucun remboursement.

Tant que vous respectez vos obligations hypothécaires, le prêteur garantit généralement que vous ne devrez jamais rembourser plus que la valeur de votre propriété.

## Structure des paiements

Habituellement, vous remboursez une hypothèque inversée en un versement lorsque vous :

- Déménagez;
- Vendez votre résidence;
- Décédez (ou lorsque vous et votre conjoint serez décédés)

## Attention!

Le taux d'intérêt sur une hypothèque inversée est généralement plus élevé que celui d'une marge de crédit hypothécaire. Comparez!

Les taux d'intérêt peuvent augmenter (ou diminuer) au fil du temps.

# Qu'arrive-t-il quand on ne paie pas nos dettes ?

Vous avez des paiements en retard?

Contactez-nous pour de l'information sur vos droits et les différentes solutions possibles.

ACEF du Nord de Montréal : 514 277-7959

## Le processus de recouvrement

Tout créancier doit respecter le processus de recouvrement et avoir un jugement de saisie pour avoir le droit de vous saisir.

Exceptions :

- Gouvernement
- Votre institution financière par le principe de compensation
- Vente à tempérament ou location à long terme (selon le contrat)

### Les étapes avant la saisie :

- Avis de retard : envoi de lettres de rappel
- Recouvrement : le service de recouvrement de l'entreprise ou une agence de recouvrement externe vous contacte pour négocier le remboursement de la dette.
- Avis final : avis écrit qui vous donne 30 jours pour réagir, faute de quoi le créancier se donne le droit de vous poursuivre en cour.
- Poursuite en cour : il n'est pas nécessaire de vous y présenter sauf s'il y a erreur sur le montant réclamé
  - vous avez 10 jours pour contester avec l'aide d'un avocat (Aide juridique : 514 864-2111).
- Jugement de saisie : il est bon pour 10 ans (renouvelable) et il donne au créancier le droit de vous saisir.

## Le dossier de crédit

Équifax et TransUnion sont les deux bureaux de crédit qui recueillent des informations sur vos habitudes de paiement.

Les compagnies qui donnent des informations sur vos habitudes de paiement sont : les institutions financières, les prêteurs privés et les compagnies de téléphone. Les propriétaires et Hydro-Québec ne fournissent pas d'information aux bureaux de crédit.

Lorsque vous faites une demande de crédit, le créancier consulte votre dossier pour savoir si c'est risqué ou non de vous prêter de l'argent et à quel taux il vous prêtera.

Il est suggéré de faire venir votre dossier de crédit au moins une fois par année pour vous assurer qu'il ne contienne aucune erreur.

Consultez le livret de l'ACEF du Nord sur le dossier de crédit pour plus d'information.



À l'ACEF nous dénonçons l'utilisation du dossier de crédit à des fins non financières (logement, emploi, prime d'assurance). Appelez-nous si vous subissez de la discrimination en lien avec votre dossier de crédit, cela nous aidera dans notre lutte pour faire valoir vos droits !